

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angoulême, le 16 avril 2013

Appel à la vigilance des conducteurs

Des accidents à répétition mettent en péril la vie des hommes et des femmes qui travaillent au quotidien pour améliorer l'état des routes

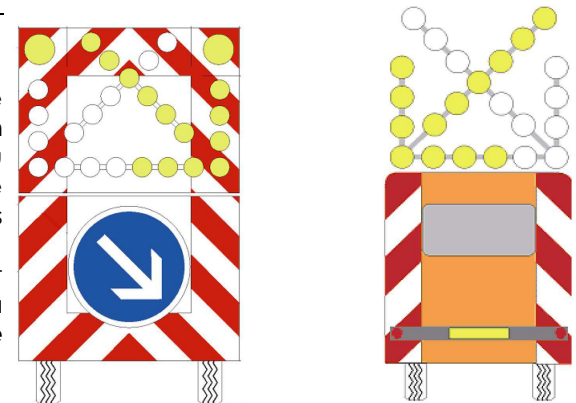
Sur l'axe Nord-Sud entre Poitiers et Bordeaux, **six accidents ont occasionné de gros dégâts sur les véhicules d'intervention de la Direction interdépartementale des routes Atlantique, au cours des quatre derniers mois**, heureusement sans victime.

Lors de ces incidents, les agents de la DIR Atlantique ont fait preuve d'un grand professionnalisme. Néanmoins, ces accidents nous alertent à nouveau sur le nécessaire respect des hommes et des femmes au travail sur la route. Chaque automobiliste, chaque chauffeur routier doit comprendre qu'ils sont très exposés et extrêmement vulnérables.

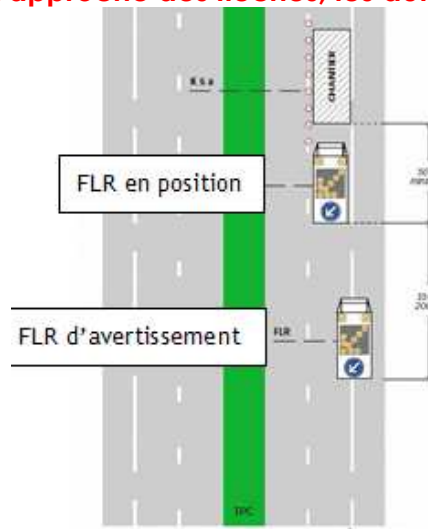
Rappel du cadre réglementaire

Sur les routes à chaussées séparées dont la vitesse maximale autorisée est supérieure ou égale à 70 km/h, la signalisation temporaire d'événements programmés (chantiers) ou aléatoires (accidents ou incidents) peut être réalisée à l'aide de flèches lumineuses de rabattement (**FLR**) et de flèches lumineuses d'urgence (**FLU**) comportant le signal.

Ces flèches lumineuses obliques orientées vers le bas sont équipées d'un dispositif appelé KR43 qui **au titre du code de la route signifie l'obligation de se déporter vers la voie adjacente indiquée**.



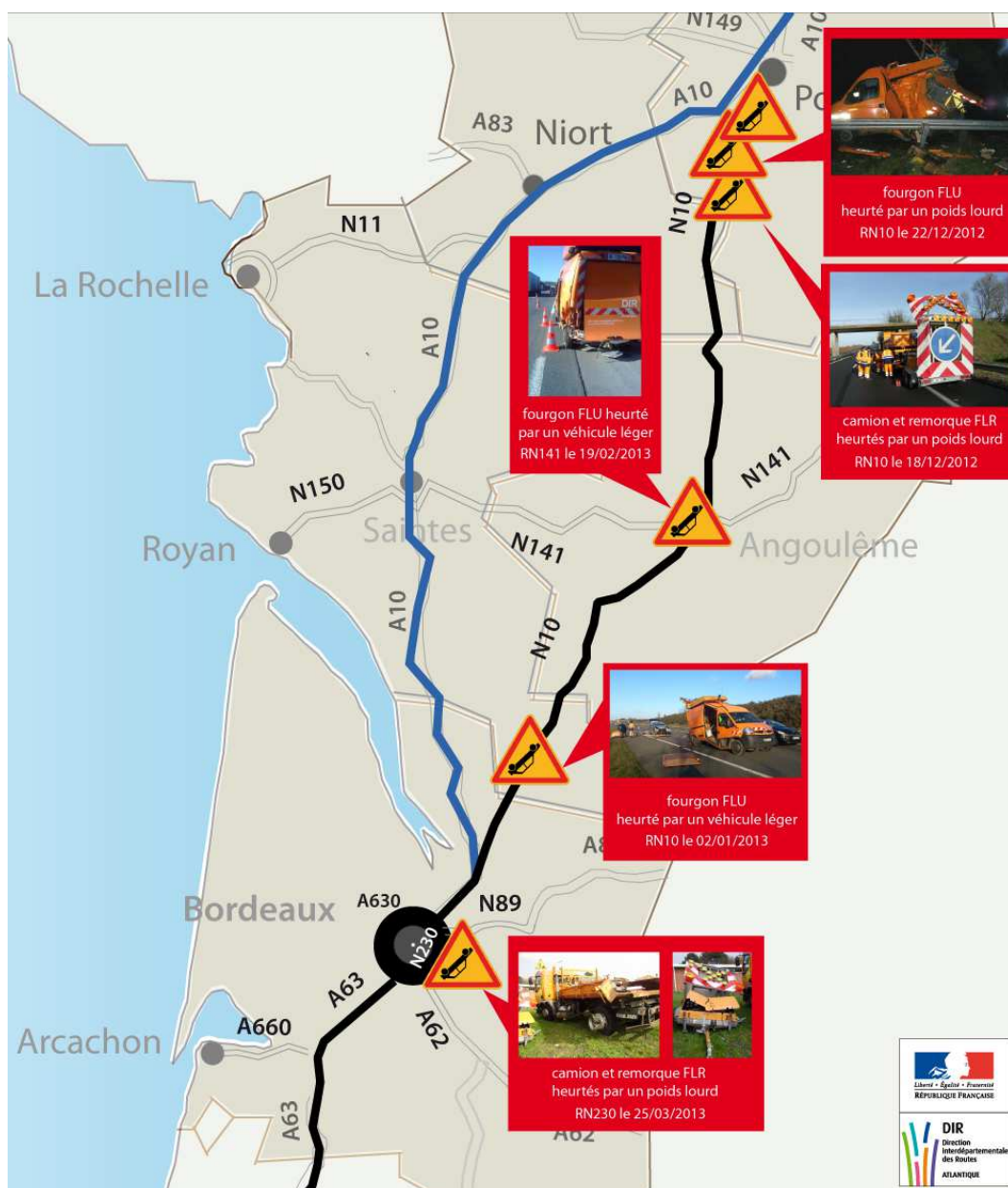
A l'approche des flèches, les automobilistes doivent ralentir et augmenter leur vigilance



Derrière les flèches, il y a :

- **des hommes et des femmes** qui travaillent sur un chantier ou en protection d'un accident ou d'un incident sur la route ;
- **des hommes et des femmes** à pied donc extrêmement vulnérables ;
- **des hommes et des femmes** qui travaillent pour votre sécurité ;
- **des hommes et des femmes** qui demandent à être respectés.

Six accidents en quatre mois



Date	Axe	Commune	
18 décembre 2012	RN 10	Chaunay (86)	un PL a heurté la FLR d'avertissement du dispositif de protection d'une entreprise travaillant en accotement.
22 décembre 2012	RN 10	Vivonne (86)	un PL a percuté la FLU d'avertissement protégeant du sur-accident un camion en cours de dépannage.
2 janvier 2013	RN 10	St Palais de Négrignac (17)	un VL a heurté la FLU de position du dispositif de protection d'un dépanneur.
19 février 2013	RN 141	Brie(16)	un VL a heurté la FLU de position du dispositif de protection d'un poids lourd en panne et empiétant sur la voie de droite.
26 mars 2013	RN 230	Artigues (33)	un PL a heurté la FLR d'avertissement du dispositif de protection d'un chantier.
4 avril 2013	RN 10	Croutelle (86)	un PL a touché la FLR de position d'un chantier.

Le Centre d'Études Techniques de l'Équipement (CETE) a mis en évidence dans son étude « Accidents avec FLR et FLU – **Enquête nationale** » réalisée en 2008 et portant sur **5 années** :

- **423 accidents** : 342 accidents sont des accidents matériels et **4 accidents ont été mortels**
- **la part agent blessé ou tué est de 28%** de la totalité des victimes (agents + usagers) ;
- les **FLR d'avertissement** sont plus souvent heurtées que les FLR en position ;
- **les poids-lourds sont impliqués dans 43% des cas** alors qu'ils ne représentent que 15% du trafic.